

L'ENTRAIN

Riche de notre passé

pour créer l'avenir



Participation au journal:

Solange Perreault
Monique Sévigny
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Marie-Hélène Riopel
Sylvie Perreault
Catherine Daigle
Karoline Létourneau, responsable

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 40 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, J0Z 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: projet.lareine@mrcao.qc.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local et nouvellement sur les pages Facebook **Ça Bouge à La Reine et Municipalité de La Reine Info***

Mot de la responsable



Édition #1- Janvier 2025

Bonjour à vous!

Premièrement, bon début 2025 à chacun & chacune !! Plein de santé! C'est la base de tout, donc prenez soin de vous !!

Un début d'année c'est toujours un nouveau départ, une nouvelle page blanche. On ne sait jamais trop ce qui s'écrira sur cette page mais c'est toujours excitant d'emboîter le pas dans cette nouvelle aventure. Même « municipalement-parlant » !!

Pour notre communauté, 2025 sera une année marquée de belles réalisations, de nouveautés et de changements. C'est donc très motivant pour l'équipe municipale d'embarquer sur cette vague et continuer de mettre l'épaule à la roue pour la vitalité et le bien-être de notre municipalité.

Les activités continuent de se multiplier comme à l'habitude dans notre beau La Reine! Nous aurons très bientôt le passage des équipes du 100miles de la course PG Expédition qui viendront se reposer l'instant de quelques heures sur le site de l'école et repartiront pour leur dernier blitz. Également le repas Interculturel « Un p'tit goût de chez nous! » offrira la chance de goûter aux saveurs des quatre coins de la planète directement ici grâce à la généreuse participation de nos belles personnes venues d'ici et d'ailleurs qui cuisineront pour vous!

Sinon, les activités qui animent notre milieu en tout temps et qui sont soutenues par des gens dévoués continuent de faire un max d'heureux cet hiver! Patinoire, raquette, ski, repas communautaire, mardis jeu et j'en passe! Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges! On est chanceux!

Février qui vient. Mois de l'amour. Je vous souhaite donc de vous entourer d'amour, de vous entourer de beau, de doux. De dire à ceux que vous aimez que vous les aimez. De donner de vous, du temps, à ceux qui vous sont chers. La vie va vite, le monde tourne carré par moment.... Mais juste un peu d'amour... ça peut tout changer!

Karoline Létourneau

Bonne Fête Février

03 Diane Philippon
03 Marie-Hélène Riopel
03 Julie-Pier Royer
15 Marc Riopel
15 Jacques Michaud



15 Célyne Philippon
15 Alanis Drolet
16 Nicole Racette
21 Derek Roy

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. 24-12-243: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance; Il est : _____**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2024 à 19h00;**
4. **Adoption du Règlement #258 abrogeant le règlement #239 ou toutes autres règlements similaires sur la gestion contractuelle;**
5. **Adoption du Règlement #259 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de La Reine;**
6. **La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 novembre 2024 par e-mail;**
7. **Voirie**
 - 1) Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
8. **Rapport de Projet de Développement**
 - Autorisation permis de localisation pour Vente de terrain matricule :
 - Autorisation construction sous forme de conteneur avec plan
 - Adoption Règlement Bilan stratégique pour l'économie sur l'usage de l'eau potable
 - Suivi AgriEsprit
 - Suivi Commerce de proximité Station d'essence
9. **Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - 1) Rencontre de la MRC du mois
 - 2) Réviser le calendrier 2025
 - 3) Aide-mémoire : Sécurité civile pour favoriser la résilience aux sinistrés
 - 4) Association pulmonaire du Québec
 - 5) Nouvelle directrice générale à OH Mme Daphnée Goulet
10. **Correspondance;**
 - Ajustement du taux de taxation
11. **Présentation des comptes à payer;**
12. **Diverses résolutions:**
 - 1) Budget révisé OH 26-11-2024
 - 2) Démission Mairesse Fanny Dupras élection ou pas élection
 - 3) Nomination d'un maire intérim et maire suppléant en date du 9 décembre 2024
 - 4) Horaire bureau municipal pour la période des fêtes;
 - 5) Autorisation du paiement des factures de décembre au 31;
 - 6) Entente déneigement de Rock Chabot 2025
 - 7) Renouvellement Sureté du Québec 15 953\$
 - 8) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités 2025
 - 9) Renouvellement du contrat d'incendie 2025 avec la caserne de Dupuy en lien Ville de La Sarre
 - 10) Renouvellement du contrat d'assurance FQM assurances
 - 11) Cotisation au Réseau Biblio pour 2025
 - 12) Affectation d'une somme au fonds réservé des dépenses liées à la tenue d'une élection 2500.00\$
 - 13) Entente salariales 2025 employés
 - 14) Renouvellement logiciel CIM

- 15) Nomination d'un représentant et renouvellement adhésion Club Nautique Lac Abitibi
- 16) Déclaration pécuniers des élus
- 17) Fond de mise en valeur MRC Abitibi-Ouest
- 18) Résolution non-Responsabilités ancien chemin de colonisation RG 4-5 et les pont P-00227 et P-00240
- 19) Demande modification de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale
- 20) Dénéigement 2024-2025 -Citoyens 1ere avenue est
- 21) Résolution révision facturation 2025 Sureté du Québec
- 22) Office des personnes handicapées du Québec
- 23) Nouvelle demande marge de crédit
13. **Période de questions (de 20h à 20h30);**
14. **Sécurité Civile**
15. **Varia : Sujet Divers-**
16. **Clôture de la séance. Il est ___ h ___**

3. **24-12-244:** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
6 NOVEMBRE 2024 À 19H00

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2024 à 19h00.

4. **24-12-246:** **ADOPTION ET DÉPÔT DU**
RÈGLEMENT #258 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #239 OÙ
TOUTES AUTRES RÈGLEMENTS SIMILAIRES SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de la Loi 122 stipule que toutes les politiques de gestions contractuelles adoptées en vertu des dispositions des articles 938.1.2 du Code municipal du Québec sont réputées des règlements sur la gestion contractuelle adoptés en vertu de ces mêmes articles;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 6 novembre 2024;

Il est proposé et résolu que le présent règlement soit adopté.

5. **24-12-246:** **ADOPTION ET DÉPÔT DU**
RÈGLEMENT #259 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE

CONSIDÉRANT l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Reine désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, en date du 6 décembre à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certains articles de ce règlement afin de les rendre conformes aux lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur portant sur le même sujet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 novembre 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé séance tenante;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

6. La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 novembre 2024 par e-mail;

7. VOIRIE

- 1)Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
- 2)Rechargement : ajour de graviers route La Reine-St-Lambert
- 3)Déneigement

8. RAPPORT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- 1) **24-12-248 : Autorisation permis de localisation pour ventes de terrains des lots 4 200 363-4 201 396-4 200 407**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser le permis de localisation pour permettre la vente des terrains des lots 4 200 363, 4 201 396 et 4 200 407 et de mandater Mme Lise Bégin, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrains.

- 2) **24-12-249 : Autorisation de construction sous forme de conteneur avec plan**

CONSIDÉRANT QU'il pourrait avoir des demandes de constructions de maisons sous forme de conteneur dans la Municipalité de La Reine,

Il est proposé d'accepter ce type de construction mais avec l'obligation du futur propriétaire de déposer des plans signés par un professionnel par le propriétaire.

3) **24-12-250 : Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet pour le Règlement #262 : Règlement sur le bilan stratégique pour l'économie sur l'usage de l'eau potable**

Un avis de motion est donné par M. Réjean Bernard pour la présentation et dépôt d'un projet pour le règlement # 262; Règlement sur le bilan stratégique pour l'économie sur l'usage de l'eau potable

- 4) Suivi AgriEsprit
- 5) Suivi commerce de proximité Station d'essence

9. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

- 9.1. Rencontre de la MRC du mois
- 9.2. Révision du calendrier 2025
- 9.3. Aide-mémoire : Sécurité civile pour favoriser la résilience aux sinistrés
- 9.4. OH- Nouvelle directrice Daphnée Goulet

10. **CORRESPONDANCES**

- 10.1. Lettre MRC concernant ajustement du taux de taxation
- 10.2. Association pulmonaire du Québec
- 10.3.

11. **24-12-251: PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour novembre 2024 de **44 172.94\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins.
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de novembre 2024 au montant de **2 462.18\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, une partie de novembre 2024 pour un montant de **7 977.93\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de d'octobre 2024 payées en décembre 2024 pour **7 620.17\$**
- Soit : le grand total des dépenses pour novembre 2024 pour **62 233.22\$**

12. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

1) **24-12-252: Budget révisé OH en date du 26 novembre 2024**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé OH en date du 26 novembre 2024

2) **24-12-253:** **Démission Mairesse Mme Fanny Dupras**

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission de Mme Fanny Dupras, mairesse;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre de démission prend effectif le 9 décembre 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de prendre acte de cette lettre de démission et de ne pas faire d'élection considérant qu'il reste moins d'une année avant les nouvelles élections générales de novembre 2025.

3) **24-12-254:** **Nomination : Maire par Intérim et maire suppléant**

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission de Mme Fanny Dupras, mairesse;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre de démission prend effectif le 9 décembre 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Sophie Bouchard comme mairesse par Intérim et M. Réal East comme maire suppléant jusqu'au prochaine élection de novembre 2025.

4) **24-12-255:** **Horaire bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal du 23 décembre au 6 janvier 2025 pour la période des fêtes 2024-2025

5) **24-12-256 :** **Autorisation du paiement des factures de décembre 2024**

Il est proposé par et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à payer les factures de décembre 2024 durant le dernier mois de décembre.

6) **24-12-257 :** **Entente déneigement M. Rock Chabot 2025**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de signer le contrat d'entente de déneigement avec M. Rock Chabot pour le pont P-238 selon l'entente du contrat de service 2025 pour un montant de 350.00\$

7) **24-12-258 :** **Renouvellement Sureté du Québec**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de faire le renouvellement du contrat avec la sureté du Québec pour 2025 au montant de 15 953\$.

8) **24-12-259:** **Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2025**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités 2025 pour un montant de 4 190.00\$

9) 24-12-260 : Renouvellement du contrat d'incendie 2025 avec la caserne de Dupuy et l'entente de la caserne de la ville de La Sarre

CONSIDÉRANT QUE la caserne des pompiers Dupuy est notre caserne de référence selon le schéma de couverture de risque et de plan de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la caserne des pompiers de Dupuy s'est joint à la caserne des pompiers de la Ville de La Sarre en ce qui a trait à de meilleurs services offerts par eux, au niveau la prévention en sécurité en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité d'aller aussi avec une entente avec la caserne des pompiers de Dupuy en lien avec la caserne des pompiers de La Sarre pour un montant de 39 981.00\$ qui sera partager entre les deux casernes.

10) 24-12-261 : Renouvellement du contrat d'assurance FQM assurances 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance générale de la FQM pour un montant de 22 268.70\$ plus taxes pour 2025

11) 24-12-262 : Cotisation au Réseau Biblio 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la cotisation au Réseau Biblio 2025 d'une somme de 2 800.00\$ plus taxes

12) 24-12-263 : Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'élection

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$;

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500\$ pour l'exercice financier 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté

13) 24-12-264 : Entente salariales 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité de modifier et déposer l'entente salariale 2025 au dossier des employés concernés selon la décision des élus.

14) 24-12-265: Renouvellement Logiciel CIM

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat 2025 pour le logiciel CIM.

15) 24-12-266: Nomination d'un représentant et renouvellement adhésion
Club Nautique Lac Abitibi

Il est proposé et résolu à l'unanimité de nommer M. Réal East comme représentant et de renouveler l'adhésion du Club Nautique du Lac Abitibi pour 40.00\$ par année 2025.

16) 24-12-267: Déclaration des Intérêts Pécuniers

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu et tous complété le formulaire de déclaration en date du 6 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt complété des déclarations des intérêts pécuniers de 2025 à la directrice générale à cette réunion;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale à déposer leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniers dans le PGMAR pour 2025.

17) 24-12-268: Fond de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-
Ouest

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite conserver et utiliser l'aide financière provenant de la récolte des superficies affectées par le feu 281 versée au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités d'aménagement de ces mêmes superficies sur une période de 5 ans ;

ATTENDU QUE Le premier paragraphe de l'article 14.3 D) du règlement relatif au **Fonds** de mise en valeur précise ce qui suit

« Lors d'une situation exceptionnelle, telle que le chablis, feu ou verglas, et lorsqu'un plan spécial de récupération lui est soumis par le gouvernement du Québec, le promoteur/demandeur peut déposer une demande à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de réserver le montant total de la contribution financière versée au Fonds provenant des superficies incluses au plan de récupération. Le montant total réservé peut être utilisé à titre d'aide financière au cours des 5 années civiles suivant le versement au Fonds. Cette aide financière doit exclusivement servir à la remise en production des superficies incluses au plan de récupération. Cette mesure spéciale couvre notamment le feu 281 de l'année 2023. L'article 14.3 B) ne s'applique pas aux contributions financières visées par le présent alinéa. » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la demande de l'Association Multi-ressources La Dualco pour l'application de l'article 14.3 D) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la superficie affectée par le feu 281 en 2023.

**18) 24-12-269: Résolution de non-responsabilités ancien chemin de colonisation RG 4-5
Et les Ponts P-00227 ET P-00240**

Il est proposé de vous informer que la municipalité de La Reine ne désire pas prendre la responsabilité de l'ancien chemin de colonisation des rangs 4 et 5 à La Reine, située entre les lots 7 et 12, qui est la propriété de l'État sous l'autorité du ministre des Transports, en vertu du 3^e aliéna de l'article 52 de la Loi sur la voirie.

Les ponts P-00227 et P-00240 font partie intégrante de cet ancien chemin de colonisation.

19) 24-12-270: Déneigement 2024-2025 -Citoyens du 1 er Avenue Est

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'envoyer la neige du côté du parc lors du déneigement de la rue pour l'hiver 2025 mais, au montant de 450.00\$ (au lieu de 360.00\$ l'an passé) pour la période hiver 2024-2025.

Mme Sophie Bouchard se retire de la résolution.

20) 24-12-271: Résolution pour révision facturation Sûreté du Québec 2025

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Reine demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription Mme Suzanne Blais, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

21) 24-12-272: Office des personnes handicapées du Québec

Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation

CONSIDÉRANT QUE plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. David Royer et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Reine, tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de l'Abitibi-Ouest afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

22) 24-12-273: Nouvelle demande de marge de crédit

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de faire une augmentation sur la marge de crédit de 70 milles en attente du montant de la TECQ 2019-2024.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (20H À 20H30)

14. SÉCURITÉ CIVILE

15. VARIA : Sujet Divers;

16. 24-12-274: CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024 À 19H00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. 24-12-275 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation de la séance en titre, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

17. Ouverture de la séance extraordinaire; il est __h__

18. Adoption de l'avis de convocation

19. Adoption du budget de la municipalité de La Reine pour l'exercice financier débutant le 1 janvier au 31 décembre 2025;

20. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;

21. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

22. Clôture de la séance. (___ : ___)

3. 24-12-276 : ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
REINE POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE
1^{ER} JANVIER 2025 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025.

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la municipalité, pour l'année financière 2024, comme suit:

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

- Taxe foncière générale

- Taxe générale-SQ

- Taxe générale-protection incendie

REVENUS

103 884\$

15 358\$

39 981\$

TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

- Eau	56 100\$
- Égout	2 538\$
- Ordures et matières recyclables	
- 48 634\$	

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

- Compensation terres publiques	861\$
---------------------------------	-------

AUTRES SERVICES RENDUS (LOCAL)

- Location stationnement bloc 6	450\$
- Voirie: Autre service déneigement	360\$
- Loisirs et culture (location salle)	800\$
- Loyer locaux organismes	760\$
- Journal communautaire	1 000\$
- Loyer (3A, 3 ^e avenue Ouest)	7 200\$
- Inscriptions gym.	200\$
- Téléphone Fermières	300\$

IMPOSITION DE DROITS

- Licences et permis	250\$
- Droits de mutations immobilières	1 000\$
- Droits exploitants gravière	
- Étude dérogations mineures	

INTÉRÊTS

- Intérêts sur arrérages de taxes	2 000\$
-----------------------------------	---------

AUTRES REVENUS

- Contributions Parc Rural	7 000\$
----------------------------	---------

TRANSFERTS

- Compensation provenant de la TVQ	27 823\$
- Péréquation	137 245\$
- Entretien réseau routier	198 299\$
- Transport-autre	23 302\$
- Matières résiduelles	12 641\$
- Subvention PRIMEAU	40 280\$

TOTAL DES REVENUS**728 266\$****DÉPENSES****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Conseil municipal	30 226\$
- Gestion financière et administrative	132 517\$
- Greffe	3 300\$
- Évaluation	10 698\$
- Autres	<u>2 000\$</u>

178 741\$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

-	Police	15 358\$
-	Protection contre les incendies	39 981\$
-	Sécurité civile	425\$
-	Sécurité - autre	<u>1 259\$</u>

57 023\$

TRANSPORT

RÉSEAU ROUTIER

-	Voirie municipale	155 184\$
-	Enlèvement de la neige	48 151\$
-	Éclairage des rues	4 000\$
-	Transport adapté	3 427\$
-	Autres (gravière)	<u>700\$</u>

211 462\$

HYGIÈNE DU MILIEU

-	Approvisionnement et traitement eau potable	31 610\$
-	Réseau de distribution eau potable	22 152\$
-	Traitements des Eaux Usées	2 338\$
-	Réseau d'égout	2 538\$
-	Collecte et transport	32 507\$
-	Élimination	16 571\$
	<u>Matières résiduelles - Matières recyclables</u>	
	Tri et conditionnement	-4 132\$
-	Matériaux sec	2 951\$
-	Plan de gestion matières résiduelles	625\$
	Cours d'eau et environnement	<u>112\$</u>

107 272\$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

-	Logement social (HLM)	<u>10 200\$</u>
---	-----------------------	-----------------

10 200\$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

-	Aménagement, urbanisme et zonage	5 856\$
-	Promotion et développement économique	1 984\$
-	Rénovation urbaine	<u>1 500\$</u>

9 340\$

LOISIRS ET CULTURE

-	Centre communautaire	29 832\$
-	Parcs et terrains de jeux	24 467\$
-	Contributions autres organismes	1 000\$
-	Bibliothèque	3 800\$
-	Autres (réseau à large bande, inforoute)	<u>834\$</u>

59 933\$

FRAIS DE FINANCEMENT

-	Intérêts sur emprunt	28 125\$
-	Intérêts su marge de crédit	6 000\$
-	Frais annuels carte de crédit	<u>70\$</u>

34 195\$

AFFECTATIONS

-	Financement des investissements en cours	60 100\$
		<u>60 100\$</u>

TOTAL DES REVENUS **728 266\$**

4. 24-12-277 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
2025-2026-2027

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027, tel que présenté au conseil

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. 24-12-278 : **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024 À 19H15

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. 24-12-279 : **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

23. Ouverture de la séance extraordinaire; il est __ h__
24. Adoption de l'avis de convocation
25. Adoption du règlement #260 de taux de taxation et les tarifications pour l'année 2025
26. Période de questions portant exclusivement sur le taux de taxation et les tarifications pour l'année 2025
27. Clôture de la séance. (__ : __)

3. 24-12-280 : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 260 SOIT :**
« RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025 »

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Reine désire déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2024 et que la présentation d'un projet de règlement#260 a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit déposé et adopté :

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Taxes sur la valeur foncière

2.1 Qu'une taxe soit imposée et prélevée pour l'année financière 2025, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, comme suit:

Taxe foncière générale- Résidentiel:	0.4839 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale-Agricole et VFE	0.3164\$ du 100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec	0.0632\$ du 100\$ d'évaluation

Article 3. Tarification

3.1 Qu'un tarif soit imposé et prélevé pour l'année financière 2025, de tous les propriétaires de résidences, commerces et industries desservis par les services suivants:

Tarification pour le service d'aqueduc:

- **491.68 \$** par unité de logement utilisée à des fins d'habitation. Une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir.
- **664.54 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- **1407.82 \$** pour les établissements utilisés à des fins industrielles.

Tarification pour le service d'égout:

- **22.12 \$** par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
- **31.45 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- **54.57\$** pour les établissements utilisés à des fins industrielles.

3.2 Tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables, aux propriétaires de résidences, commerces et industries situés sur le territoire de la municipalité:

- **230.46 \$** par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.
- **307.90 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou professionnelles.
- **564.50 \$** pour les établissements utilisés à des fins industrielles.
- **132.50 \$** pour les résidences d'été.

3.3 Tarification pour le service incendie:

- 196.14 \$ par porte résidentielle
- 50.00 \$ par terrain vague
- 380.00\$ par commerce
- 70.00\$ par logement commerciaux ou résidentiels
- 1800.00\$ par industrie

3.4 Le tarif est payable par le propriétaire, que l'unité de logement, commerce ou industrie soit utilisé ou vacant.

Article 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 à 19h15.

Date de l'affichage de l'avis de la publication du règlement: 19 décembre 2024.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **24-12-281** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024 À 19h30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2. **24-12- 285:** **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Avis de Motion et Dépôt du règlement #263 abrogeant les règlements #143 et #144 : règlement accès aux terrains
4. Adoption Règlement du bilan stratégique sur l'économie sur l'usage de l'eau potable du MAMH
5. Reddition de compte PPA-CE PLA89994- 87080 (8) -001
6. Résolution désignant un deuxième administrateur Desjardins
7. Changement de Vente pour non-paiements de taxe
8. Politique de lots en zone urbaine
9. Politique de location de salle 2025
10. Période de questions
11. Varia
12. Clôture de la séance. (___ : ___)

3. **24-12-283 :** **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par Mme Chantal Godbout pour le dépôt et présentation du règlement #263 abrogeant les règlements #143 et 144 : ACCÈS AU TERRAIN

4. 24-12-284 : ADOPTION DU RÈGLEMENT DU BILAN STRATÉGIQUE SUR L'ÉCONOMIE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE DU MAMH

CONSIDÉRANT QUE : que le MAMH demande aux municipalités de se conformer à la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité est soucieuse de sa bonne consommation en eau potable et désire toujours améliorer celle-ci

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de motion a été déposée en bonne et due forme le 2 Décembre 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le dit règlement.

5. 24-12-282: REDDITION DE COPTE PPA-CE PLA89994-87080 (8)-001
-20240418-001
SOUS VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORAL

ATTENDU QUE La municipalité de La Reine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition, il est unanimement résolu et adopté que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 25 903.28\$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais

inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. 24-12-286 : RÉSOLUTION DÉSIGNANT UN DEUXIÈME ADMINISTRATEUR DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent nommer un deuxième administrateur Desjardins vu le départ de la mairesse;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Sophie Bouchard, mairesse par intérim d'être le deuxième administrateur pour Desjardins avec la directrice générale.

7. 24-12-287 : ANNULATION MATRICULE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXE

CONSIDÉRANT QU'UN matricule 0414 13 1052 a mise à jour une partie de ces versements de taxe 2024;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'attendre jusqu'en février 2025 par défaut de paiement final du propriétaire de ce matricule pour le mettre en vente non -paiement de taxe.

8. 24-12-288 : POLITIQUE DE LOTS EN ZONE URBAINE

Toute demande doit être faite par écrit au conseil municipal.

❖ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS
PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE:

- Possibilité d'achat d'un minimum et d'un maximum de 2 lots ou l'équivalent d'une superficie de 1 300m², desservis ou non, pour chaque projet de construction résidentielle unique. 1 seul lot orphelin d'une dimension de 650m² peut être greffé à une vente si celui-ci est « sur un côté long du terrain convoité »
- Signature d'une promesse d'achat, délai 1 mois après la décision du conseil
- La municipalité accorde au nouveau propriétaire un délai de deux (2) ans à compter de la date de signature pour une construction résidentielle avec parement extérieur terminé et classé habitable (installations sanitaires, chauffage et électricité fonctionnelles). À l'échéance de ces deux (2) années, si un tel bâtiment n'est pas érigé, un délai de trois (3) ans supplémentaires est accordé avec une pénalité annuelle en guise de compensation, d'un montant de TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (3 500,00\$). Le montant est payable annuellement, à compter de trois (3) ans de la date d'anniversaire de la signature du présent acte de vente.
- A défaut d'avoir érigé une telle habitation sous un délai total de cinq (5) ans, le terrain sera rétrocédé à la municipalité sans compensation de quelque nature, tous frais étant à la charge des cédants.

- Les conditions ci-avant sont transférables à tout nouvel acquéreur en cas de revente du terrain à l'intérieur de l'échéance de cinq (5) ans, dans la continuité de l'échéance.
- Advenant la vente, les coûts d'arpentage, s'il y a lieu, seront à la charge de l'acquéreur.

❖ **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS
POUR AGRANDISSEMENT DE PROPRIÉTÉ:**

- Chaque demande sera étudiée de façon spécifique par le conseil municipal qui prendra position par la suite.
- Si le demandeur est propriétaire d'un terrain et qu'il y a un terrain municipal vacant adjacent, partageant une même ligne de division, à sa propriété; la vente du terrain pourra être autorisée, à moins que cette demande ne nuise au développement futur de la municipalité.
- Si le demandeur est propriétaire d'un bloc formé de deux terrains, l'acquisition d'un autre terrain pourra être autorisée, à moins que cette demande ne nuise au développement futur de la municipalité.
- Advenant la vente, les coûts d'arpentage, s'il y a lieu, seront à la charge de l'acquéreur.

PRIX DE VENTE:

- Pour terrains municipaux:

6,44\$/m² si terrains desservis;
3,40\$/m² si terrains non desservis;

Dans un nouveau développement, le prix des terrains, au mètre carré sera fixé en fonction des coûts de réalisation (infrastructures), de l'emplacement et des attraits du site lors de la mise en vente des terrains.

- Pour les lots épars:
Valeur marchande établie par la MRC, plus les services.

❖ **VENTE DE TERRAIN POUR PROJET DANS LE PARC INDUSTRIEL:**

- La vente de terrain pour les lots épars dans le parc industriel sera en fonction de la valeur établie par le MRC, les frais supplémentaires représentant le coût des services (aqueduc et autres) seront ajoutés.
- Les terrains appartenant à la municipalité seront vendus selon les taux établis, les frais supplémentaires, représentant le coût des services (aqueduc et autres) seront ajoutés.

6,44\$/m² si terrains desservis;
3,40\$/m² si terrains non desservis;
- Chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil municipal qui rendra décision par la suite.

➤ Advenant la vente, les coûts d'arpentage, s'il y a lieu seront aux frais de l'acquéreur.

9. 24-12-289 : MODIFICATION POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE 2025

CONSIDÉRANT QUE le coût du ménage chargé au locateur pour la salle communautaire est moindre que le cout réellement payé;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'augmenter le coût du ménage de la salle à 55.00\$ à partir du 1 janvier 2025 et de l'indiquer sur la politique de la location de salle communautaire

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. 24-12-290 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI	FERMÉ
MARDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
MERCREDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
JEUDI	9H00 À 12H00 13H00 À 16H00
VENDREDI	FERMÉ

En cas d'urgence, veuillez contacter Jonathan Branconnier au 819-301-3706 ou Lise Bégin au 819-301-0804



FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines du 19 janvier au 2 mars 2025

- D. 19 janv. 11hrs. (016-18) Gilberte Blais – Quête des funérailles
(020-20) Blaise Caron – Quête des funérailles
- D. 26 janv. 11hrs. Célébration de la parole par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville
- D. 2 février 11hrs. (053-17) Anna Brousseau – Quête des funérailles
(024-19) Jeannine St-Arnauld – La famille Bertrand Blais
- D. 9 février 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Carole Faucher
- D. 16 fév. 11hrs. (064-21) Denise Perreault – Quête des funérailles
(041-24) Montcalm Marleau – Quête des funérailles
- D. 23 février 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque



Quête du mois de décembre 2024

Quête : 599.00\$ **Prions** : 58.80\$ **Dîmes** : 1295.00\$
Revenues autres : 15.00\$



L'ESPÉRANCE

Espérer,
C'est consoler l'enfant qui pleure,
Pour le libérer de son chagrin.
C'est lui faire dissimuler sa peur,
En lui chantant un doux refrain.
C'est aussi accepter les peines
S'oublier un peu.
Savoir dire : je t'aime
Rendre d'autres heureux...
C'est admirer, chuchoter,
Confier des secrets aux amis.
Bâtir des projets,
Que l'on décide ensemble.
C'est offrir son amitié
À ceux que l'on rassemble
C'est raconter quelques histoires
Et Inventer mille folies
C'est croire à ceux qui apprécient la vie
Espérer, ce n'est pas rêver
C'est attendre le bonheur sans s'impatienter.



Brigitte Butez

BONNES SEMAINES! JOYEUSES ST-VALENTIN!



SAVAIS-TU



**La Maison d'aide et d'hébergement
L'Émeraude a pour mission d'offrir de l'hébergement et
une ligne téléphonique 24/7, ainsi que des services
externes pour les femmes victimes de violence conjugale
d'Abitibi-Ouest et de VBB**

Adresse confidentielle, La Sarre

☎ 819-301-2551



Suggestion balados!!

- Les petites sagesse (Multi auteurs)
- Gaya et le petit désert (Gilles Vigneault)
- Les jeunes décodent (4 Adolescents)
- Entre mères (Bianca Gervais)
- Notre rêve Américain
(Biz & Jean-Michel Dufour)

**-Au-delà des mots,
La sagesse des grand-mères**

(Jeanine Sutto, Françoise Faucher & Andrée Lachapelle)





COURS DE VITRAIL À LA REINE

TOUT L'ÉQUIPEMENT SERA FOURNI

PROJET VITRAIL DE 20 MORCEAUX

4 COURS DE 3 HEURES

GROUPE DE 2 PERSONNES

DEBUT DES COURS EN JANVIER 2025

NOUS FERONS L'HORAIRE ENSEMBLE

COÛT 195\$



Bibliothèque La Reine

Bonjour à tous!

Pour débiter la nouvelle année, les bénévoles de la bibliothèque nous vous souhaitons une très belle année 2025!

Pour l'année 2025, nous nous souhaitons de nombreux nouveaux abonnés pour enrichir notre achalandage dans notre lieu et rendre la biblio plus vivante.

Nous avons une très belle collection de livres de tous genres et actuels, une rotation de 350 livres aux 6 mois avec le Réseau des bibliothèques Abitibi-Témiscaminque.

Un abonné a droit aux prêts numériques, jeux adultes et enfants, raquettes et autres jeux virtuels, etc.



Février :

Est le mois coup cœur, nous vous invitons à venir mettre votre livre que vous avez aimé le plus, sur notre présentoir aménagé à cette occasion.



Nous avons toujours les raquettes de la biblio et de la municipalité à votre disposition.

Vous pouvez les emprunter à la biblio les mardis soirs de 18.00 à 19.30 heures pour 2 semaines.

Horaire de la bibliothèque

21 janvier, 4 février, 18 février 18.00 à 19.30heures

Solange Perreault, responsable

SOUPER COMMUNAUTAIRE POUR TOUTE LA FAMILLE !!



19 Février 2025 à 17h00 :

15\$ par Adulte

10\$- 6 à 12 ans

Gratuit pour les 5 ans et moins

Comprend : soupe, plat principal, desserts, thé, café

Il est possible de commander des repas pour sortir, et pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer seulement, la livraison à domicile sera offerte. Pour nous aider à mieux planifier, nous vous demandons de réserver à l'avance auprès de Sylvie Perreault 819-301-1555 ou Angèle Thouin 819-947-6401.

Si vous avez envie de fraterniser, vous pouvez arriver en après-midi et venir jaser, jouer aux cartes, crible, scrabble, etc

NOUS SOMMES HEUREUX DE REPENDRE CET ACTIVITÉ ET NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE!

Organisé par le Club de l'Amitié du 3^e Âge de La Reine!

Pour faire votre don
Pierrette East au 819-947-5441
(de 16h à 20h)



ILLUMINONS L'AVENIR ENSEMBLE
LA RESSOURCE

**28^e TÉLÉTHON
RÉGIONAL**
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

**26 JANVIER
2025
16 H À 22 H**

T : 1 888 316-8116 | 

SERVICES OFFERTS GRÂCE À VOS DONNÉS : ACTIVITÉS ENFANTS, ADULTES ET CAMPS D'ÉTÉ · LOISIRS-ACCOMPAGNEMENT
ADAPTATION DE DOMICILE D'URGENCE · AVANCES DÉPLACEMENTS SOINS SPÉCIALISÉS ET AUTRES · SOURCES D'ÉTUDES
NICOLAS-COLLARD · DÉPANNAGE · FONDUS DE DÉPANNAGE BERNARD-MICHAUD / DÉCÈS · FOURNITURES MÉDICALES · DONNÉS DU PRÊTS
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS · INFORMATION · RÉFÉRENCE · RÉPIT · INTERPRÉTARIAT · TRANSPORT POUR SOINS SPÉCIALISÉS

Diffusé en direct du Théâtre du cuivre de Rouyn-Noranda
sur les ondes de **NOOVO** et retransmis via : www.laressource.org



Samedi 1er février 2025
Parc équestre La Sarre
Dès 9h

PG Expédition Abitibi

COURSES
DE CHIENS DE TRAÎNEAU
Édition spéciale
Hommage
à Pierre Germain

***Passage à La Reine vers 13h30!!!**



PRÉSENTÉE PAR
CAMERON
STRUCTURES DE BÂTIMENT



RADIUM
multimédia



*Pendant l'événement
nous aurons la chance de voir à l'œuvre*

Mrs. Jacques Baril
sculpteur des neiges professionnel



Il sera possible pour les visiteurs de créer leur propre sculpture avec l'aide de ses bons conseils!!

Ouvert à tous!!

Venez vivre l'expérience PG Expédition

Entente de
développement
culturel



Québec



Municipalité
de La Reine

MAROC-PHILIPPINES-TUNISIE-CANADA-QUÉBÉC



REPAS

INTERCULTUREL

“UN P’TIT GOÛT DE CHEZ NOUS!!”



Centre Communautaire de La Reine
 Réservation par Messenger Municipalité La Reine Info
 ou 819-947-5271 #1
 Gratuit
 Arrivée 17h30



**Venez découvrir les saveurs et rencontrer
 les gens de cinq cultures différentes
 qui pimentent maintenant
 notre milieu La Reinois!**

C'est un rendez-vous le samedi 22 Février!!

Réservation: 819-947-5271 #1 ou Messenger Municipalité La Reine Info



LE 3 MARS 2025

Le Club Optimistes de La Reine a réservé un bloc de 2 heures à la Centrale du Sport le 3 mars prochain, à l'occasion de la semaine de relâche.

Veillez vous inscrire auprès de Sylvie Perreault par texto ou messenger (819-301-1555).

Vous devez apporter des souliers d'intérieur. Vous pouvez aussi apporter vos patins, casques et bâtons de hockey.

Un collation vous sera offerte par le Club Optimiste.

Une activité gratuite pour tous!

Surveillez les prochaines publications.





La modernisation de la collecte sélective Volume 16, numéro 1, janvier 2025

Ça change quoi chez-nous?



Au début de l'année 2020, le gouvernement du Québec a annoncé deux réformes majeures permettant de récupérer plus et de recycler mieux, soit l'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective.

Selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), la modernisation du système de collecte sélective vise à mieux récupérer et recycler les contenants, les emballages et les imprimés. Cette réforme vise également à améliorer la performance environnementale du Québec et le développement de l'économie circulaire.

Le 24 octobre 2022, RECYC-QUEBEC a désigné Éco Entreprise Québec (ÉEQ) comme organisme de gestion pour la collecte sélective. L'organisme est responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur, de leur récupération jusqu'à leur recyclage et ce pour une période de 5 ans.

Le plein déploiement du système modernisé de collecte se fait aujourd'hui, le 1^{er} janvier 2025, moment où ÉEQ devient le maître d'œuvre de la collecte sélective au Québec.

En juin 2024, la MRC d'Abitibi-Ouest adopte le Règlement 03-2024, Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine des matières résiduelles. Dans la foulée, la MRC d'Abitibi-Ouest signe l'Entente cadre de partenariat avec ÉEQ et s'entend avec les municipalités et la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon afin que ces derniers poursuivent, jusqu'à terme le contrat de collecte et transport de matières résiduelles sur leur territoire respectif.

En novembre de la même année, la MRC d'Abitibi-Ouest adopte le Règlement 04-2024, Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Concrètement, ça signifie que la MRC d'Abitibi-Ouest est désormais responsable de la collecte, du transport et du transbordement des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire.

Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest... en bref

Objet du règlement

Le Règlement numéro 04-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest a pour but d'établir les modalités reliées à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Personnes assujetties au présent règlement et obligation de participer

Le règlement s'applique à toute personne morale de droit public ou de droit privé et à toute personne physique.

Tout occupant a l'obligation de séparer les matières résiduelles (les déchets, les matières recyclables, les matières organiques et les matières valorisables) et en disposer dans le bac, le conteneur approprié ou à l'endroit désigné, selon les modalités citées au règlement.

Information sur le bac roulant et la collecte

Le bac roulant doit être d'une capacité de 240 ou 360 litres sur roues à prise européenne destiné à la collecte mécanique au moyen d'un bras latéral.

Les couleurs autorisées sont :

- Déchets : Noir, gris ou vert;
- Recyclage : Bleu

Ils doivent être maintenus propres et dans un bon état de fonctionnement. Il est interdit de peindre les bacs roulants et de les utiliser à d'autres fins que la collecte pour lesquels ils sont destinés.

Pour connaître l'horaire de collecte, consultez le site web de votre municipalité via le portail de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La collecte débute dès 4 heures et se termine à 14 heures au plus tard. Les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt à 16 heures la veille de la collecte et doivent être enlevés au plus tard, 48 heures suivant le jour de la collecte.

Important :

Les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour la collecte, de manière à ne pas constituer une obstruction à l'utilisation et l'entretien de la voie publique (circulation, balayage, déneigement, opération de chargement de neige).

Lors de la collecte, les bacs roulants doivent être disposés de manière à être accessibles de façon sécuritaire en respectant les directives suivantes :

- Être mis à la rue la veille de la collecte;
- Les roues orientées vers le bâtiment;
- Aucune matière à côté ou dépassant du bac (couverture fermée);
- Maintenir un espace libre d'au moins 0.6 mètre autour du bac;
- Sur une route, être à un maximum de 3 mètres de la ligne blanche.

L'inspectrice à la gestion des matières résiduelles

En décembre dernier, madame Nathalie Soucy a été embauchée à titre d'inspectrice à la gestion des matières résiduelles.

Elle aura, entre autres, pour mandat :

- Effectuer des inspections et des enquêtes de toute nature concernant la gestion des matières résiduelles, la bonne marche et la sécurité des collectes;
- Effectuer le suivi et la qualité du service ainsi que la qualité du tri à la source par les citoyens;
- Veiller à l'application des méthodes et des normes liées à la collecte des matières résiduelles;
- Assurer la réception, le traitement et le suivi des différentes demandes, requêtes et plaintes en provenance des citoyens ou de l'entrepreneur responsable de la collecte;
- Mettre en place des interventions pour prévenir et corriger les problématiques.

À titre d'officier responsable, elle a la charge de l'application du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et à ce titre, elle est autorisée à émettre tout avis ou constat d'infraction relatif au règlement.

Dans l'exercice de ses fonctions, madame Soucy a le droit de visiter ou d'examiner toute propriété et est également autorisée à fouiller tout contenant et inspecter toute matière destinée à la collecte.

Questions...

Commentaires...

Requête ou plaintes...

Collecte et le transport des matières résiduelles

Inspectrice à la gestion des matières résiduelles

Nathalie Soucy

nsoucy@mrcao.qc.ca

819-339-5671 poste 257

[Formulaire de requête ou de plainte](#)

Commanditaires

Partenaire

Bout du Monde



Municipalité
de La Reine

Partenaire

Okiko



Partenaire

Duwan



BOUCHERIE
DU
BRACK



Février 2025



dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
26 Téléthon de la Ressource	27	28	29	30	31	1 Course PG Expédition
2	3 Bibilo	4	5	6 	7	8
9	10	11	12	13 	14	15
16	17 Bibilo	18	19 Repas Communautaire	20 	21	22 Repas Interculturel SPRI
23	24	25	26	27 	28	1
2	3 Notes					